

SÉANCE ORDINAIRE du 11 février 2022

L'An deux mille vingt-deux, le onze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 04 février 2022

Étaient présents :

M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, et Mme MARCADET Carole–Adjoints et M. JAQUET Pascal, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme de KONING Marieka et Mme HARENG Sylviane– Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. MESNIL David, Mme ABSOLU Véronique, M. TARDIF Sébastien, Mme HODEAU Virginie et M. BRAGUE Robert

Secrétaire : Mme MARCADET Carole

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 21 décembre 2021

Délib 2022-001 : annulation redevance assainissement d'un usager

Le Maire indique au Conseil qu'à la demande de l'assistante sociale, les membres de la commission CCAS se sont réunis pour statuer sur la facture assainissement d'un usager en situation précaire ayant des difficultés pour régler sa facture référence 2021-68 s'élevant à 167.84 €.

La commission a pris connaissance des difficultés de cet usager et a émis un avis favorable pour l'annulation de cette dette.

Le conseil municipal prend connaissance de la demande d'annulation de la facture s'élevant à 167.84 €, approuve la décision de la commission du CCAS et autorise la commune à annuler l'avis des sommes à payer n°000068 émis le 26 novembre 2021.

Délib 2022-002 : prise en charge des frais engagés par le Comité des Fêtes pour la commune

Présentation d'une facture de 84.93 € par le Comité des Fêtes établie par le Géant de la Fête concernant l'achat des décorations de Noël à destination de la Commune.

Le conseil municipal prend connaissance de la facture s'élevant à 84.93 € et approuve le remboursement de la somme de 84.93 € avancée par le Comité des Fêtes.

Délib 2022-003 : Subvention Comité des fêtes pour dépenses liées à la pose de la mosaïque et poterie

Le Maire indique au Conseil que le Comité des Fêtes demande une subvention à hauteur de 50 % des dépenses 2022 concernant la finalisation du projet mosaïque «Liberté Egalité Fraternité » en collaboration avec la classe de CE2- CM1 de l'école du Joudry.

Soit un coût total de 930 € réparti de la manière suivante :

- Pose mosaïque : 430 €
- Poterie de Nibelle : 500 €

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention et autorise le maire à verser 465 € de subvention au Comité des Fêtes

Délib 2022-004 : Avenant n°1 lot 03 marché de Réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses

Considérant la délibération n°2021-32 du 15 octobre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux Réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses,

Le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de passer un avenant pour le lot suivant :

Lot 03 – menuiseries extérieures : avenant n°1 plus-value portail

Lot		Entreprise	Montant HT Base	Montant Avenant	Nouveau montant HT
03	Menuiseries extérieures	BETHOUL	40.121,42	+ 1 550,00	41.671,42

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité l'avenant comme détaillé ci-dessus pour le lot n° 03,
- autorise le Maire à signer l'avenant en question et toutes pièces s'y rapportant

Délib 2022-005 : Choix entreprise travaux chemin du Point de Partage

Pour la réfection d'une portion d'un chemin de terre en voie carrossable dans le prolongement de la rue du Point de Partage, trois entreprises ont été sollicitées, deux entreprises ont répondu :

SARL JAQUET ASSOCIE : 10 372.08 € TTC

SARL Stéphane MAIGRET : 7 728.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'offre de l'entreprise SARL Stéphane MAIGRET

Délib 2022-006 : Mobilisation pour 200 médecins supplémentaires en région Centre-Val de Loire

Le conseil est informé de l'appel au Premier ministre initié par le Président de la Région Centre Val de Loire et du CESER centre Val de Loire, portant mobilisation des collectivités pour former 200 médecins supplémentaires en région Centre-Val de Loire.

Au regard de la couverture médicale plus que préoccupante dans le Loiret, Il est proposé au Conseil municipal d'associer la commune à cette mobilisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'appel au Premier Ministre et de s'associer à la démarche de mobilisation des collectivités

Délib 2022-007 : Etat annuel des indemnités 2021 perçues par les élus locaux

Le nouvel article L.2123-24-1-1 du CGT mentionne que doivent être présentées les « indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées » en tant qu'élu local.

La loi impose de communiquer aux conseillers l'état annuel N-1 avant l'examen du budget.

Il a été présenté aux élus l'état annuel des indemnités des élus municipaux perçues au titre du mandat de conseiller municipal ou de représentant de la commune dans un syndicat mixte sur l'année 2021

Délib 2022-008 : Ouverture d'un poste adjoint administratif 17.5/35^{ème} temps

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Compte tenu de la nécessité de pourvoir au remplacement de l'adjoint administratif 11/35^{ème} – en prévision de sa mutation à la date du 01.09.2022, et de la charge croissante de l'activité administrative

- Le Maire propose au Conseil Municipal

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet soit 17.5 /35^{ème} pour assurer des fonctions d'assistante administrative à compter du 01.04.2022. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le tableau des effectifs,

- décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de faire un appel à candidature

Intervention de M. Alain GRAIN, habitant de la Rue du Petit Sauvage

M. GRAIN est venu présenter un courrier de pétition des résidents de la rue du Petit Sauvage, signé par la majorité des résidents de la rue, pour remonter le problème de sécurité lié à un manque de

visibilité à l'intersection de la rue avec la RD88 avant de s'engager sur la départementale direction Lorris.

Dans ce courrier, il est rappelé au Maire, qu'une précédente pétition avait déjà été faite ainsi que les devoirs du maire en termes de sécurité.

Le maire informe M. GRAIN qu'en 2018 une signalisation était prévue après la réfection de la route par le département mais qu'à ce jour rien n'a encore été fait. La RD88 est la propriété du département et que la commune n'a pas la compétence de prendre une décision seule. Par conséquent la commune prévoit une réunion début mars avec M Pinault responsable de la sécurité du Département + la commission voirie pour trouver une solution qui réponde à la sécurité des usagers.

Point Auberge de Grignon :

Il est prévu des modifications à l'étage pour répondre au label « accueil paysan » pour l'obtention de la subvention CAP Hébergement. Ce qui signifie un coin cuisine et repas suffisant pour accueillir autant de personnes qu'il y a de couchages (15). Les modifications permettront d'avoir une salle d'eau dans chaque chambre mais il y aura qu'un WC commun sauf dans la grande chambre.

Prévoir une plus-value qui ne devrait pas excéder 10 000 €

La terrasse entasse le bâtiment : des solutions sont à l'étude par l'architecte M Ferrari

Courrier envoyé au Président du Département M. Gaudet + copie aux conseillers départementaux Mme Beaudoin et M. Grandpierre pour les informer sur la situation financière du projet de l'Auberge.

Travail sur le bail avec les jardins de la Voie Romaine

Bail commercial d'une durée de 9 ans définissant les usages, la coopération entre commune et l'association pour l'animation des lieux (1 réunion /an), pose d'une enseigne, nom "relais des 3 écluses", maintenance de tous les équipements intérieurs, loyer de 9.600 euros/an payable par trimestre, pas de sous-location ni de cession, signé sous seing privé, en annexes descriptif précis des lieux et état des lieux.

Réunion de l'AFAAM le 02 février 2022 et différentes instances ayant pour sujet la restauration des maisons forestières du carrefour de la résistance témoins de la vie forestière d'antan. Recherche de fonds par l'AFAAM

Point sur les différentes commissions :

Commission travaux :

- Travaux réalisés : chauffage mairie et installation programmeur, urinoir salle des fêtes, mise aux normes installations électriques, réglage cloison salle des fêtes, peinture menuiseries mairie et panneaux affichages
- Travaux en cours : plans de la commune, travaux accessibilité PMR église, réfection mur petit garage murets et piliers, pupitre du souvenir, nettoyage monuments aux morts
- Propositions de travaux à engager sur 2022 :
 - réfection couverture atelier déco,
 - pose d'un dispositif anti-dérapant sur la passerelle vers l'impasse de la roulotte,
 - réparation ou remplacement de la porte de garage de l'atelier municipal,
 - remise en état du panneau d'affichage chemin de randonnée devant l'église,

- Aires de jeux : suite à la visite technique de nombreux problèmes sont relevés – une visite de la commission travaux est prévue au printemps pour faire le point mais le devenir du toboggan est compromis.
- mur derrière la fresque : demande d'un devis pour un crépis (pas de peinture)
- Terrains de jeux : la commission jeunesse et scolaire s'occupe de définir les besoins
- Lotissement Etang des Bois : demande de devis réactualisé
- Local section pétanque
- Busage du fossé entre route de Lorris et terrain de pétanque

Commissions voirie :

- Panneaux presque tous posés,
- Les membres de la commission n'étant pas présent un point sera fait lors du prochain conseil

Association et relation nouveaux habitants :

- accueil des nouveaux habitants 2020 et 2021 prévu le 1^{er} mai : liste établie (28 nouveaux habitants) – réunion de la commission le mardi 22 février à 18h30

Commission CCAS :

- Animation organisée avec éco-habitat : le 15 janvier 2022, une douzaine de personnes étaient présentes (dont seulement 2 des logements sociaux) = intervention sous forme de quiz sur les économies d'énergie + balades thermo dans le Bourg et logements sociaux.

Commission PLUI :

- Réunion commission PLUIH le mardi 01 mars à 18h00 avant la délibération au prochain conseil prévu le 11 mars

Etang des bois : rencontre cette semaine avec les gérants du camping, travaux dans le restaurant a débuté, 10 bungalows, recherche de personnel, petite ferme pédagogique, ouverture prévue pour Pâques

Prochain conseil municipal le 11 mars 2022 à 19h

Fin de séance : 22h30